

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS, salle d'honneur de la mairie, tenue le **JEUDI 28 MARS 2013, à 20H30**, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2013.

PRÉSENTS : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS, Maire ; Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints ; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Christine GUTTIN, Denise HAHN, Jean-Claude JULLIN, Bernard LY, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, Jean-Paul TIRARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS: Mr Jean-Christophe TURC, conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joséphine MOREL.

PUBLIC: Mmes Mr Martine GARREL, correspondante du Dauphiné Libéré, Marjolaine MOLLIER-SABET, Patrice PIASER, Renée FRANCE, agents municipaux.

1- Finances:

1-1- Vote du Compte de gestion et du compte administratif 2012 et report des résultats sur 2013. Délib. 2013-018 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2012 (M14) : EN EUROS

a) - Section de Fonctionnement :

Recettes de l'année 2012 :	1 414 548,09
Dépenses de l'année 2012 :	<u>1 261 204,07</u>
Excédent de l'année 2012 :	153 344,02
Excédent antérieur :	119 450,00
Résultat cumulé : Excédent au 31.12.2012 :	<u>272 794,02</u>

b) - Section d'Investissement :

Recettes de l'année 2012 :	664 248,63
Dépenses de l'année 2012 :	<u>896 367,78</u>
Déficit de l'année 2012 :	- 232 119,15
Excédent antérieur :	<u>243 078,21</u>
Résultat cumulé : Excédent au 31.12.2012 :	<u>10 959,06</u>

Il constate la compatibilité des identités de valeurs et des résultats avec le compte de gestion 2012, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, vote le compte de gestion dressé par Monsieur le percepteur pour l'année 2012 et décide d'affecter le résultat comme suit :

Budget Principal (M14) :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2012 :	272 794,02
Affecté à l'investissement par le compte 1068 pour :	165 948,00 et en report à nouveau en excédent de
fonctionnement à budgéter au budget 2013 (compte 002) :	106 846,02
- Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2012 :	10 959,06 sera à budgéter au budget 2013 (compte 001).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1-2- Vote du Budget primitif 2013. Délib. 2013-019 :

Budget fonctionnement voté suivant un équilibre recettes-dépenses arrêté à la somme de :	1 420 811,02 €
Budget investissement voté suivant un équilibre recettes-dépenses arrêté à la somme de :	581 480,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-3- Vote du taux des taxes locales pour 2013. Délib. 2013-020 : Le produit fiscal attendu pour 2013 des taxes directes locales (soit la somme de 590 557 €) est égal au produit fiscal assuré à taux constant (590 557 €), de ce fait, le Conseil municipal décide de ne pas appliquer de variation aux taux des 3 taxes locales, qui restent donc fixés pour 2013 ainsi qu'il suit :

- ▶ Taxe d'habitation : 10.73 %
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.45 %

► Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,05 %
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-4- Vote des subventions allouées aux associations. Délib. 2013-021 : Le conseil municipal décide de procéder à la ventilation des crédits inscrits à l'article 6574 du budget 2013, ainsi qu'il suit :

Associations: ANIMATIONS CULTURELLES :

LES DONNEURS DE SANG :	150,00
LE SOU DES ECOLES :	1 525,00
Subvention CG38 pour sorties scolaires 2012 à reverser :	1.022,00
Subvention CG38 pour sorties scolaires 2013 à reverser :	908,00
VIVRE A CHIRENS :	600,00
LA RONDE DES NOUNOUS :	200,00
LE COUVIGE DES GENTIANES BLEUES :	0,00
LA RÉCRÉATION	1 525,00
UFC QUE CHOISIR :	50,00
Sous Total	5 980,00

Associations : SPORTIVES

AMICALE BOULES:	400,00
FOOTBALL CLUB:	1 590,00
HAND BALL CLUB:	1 550,00
KARATE CLUB:	0,00
SPORTS ALPES EVASION (TENNIS):	150,00
VOLLEY DETENTE :	190,00
GYM VOLONTAIRE :	0,00
SKI CLUB MASSIEU	150,00
SKI NORDIQUE CHARTROUSIN	50,00
JUDO CLUB DE CHIRENS :	180,00
Sous Total :	4 260,00

Autres ASSOCIATIONS :

ASSOCIATION DU PERSONNEL CAPV :	700,00
---------------------------------	--------

PARTICIPATIONS ACTIVITES INTERCOMMUNALES :

Relais Assistantes Maternelles (RAM)	4 147,42
HALTE GARDERIE ITINÉRANTE	8 925,00

Sous Total 13 072,42

TOTAL GÉNÉRAL 24 012,42

INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2013 24 500,00

Reste à ventiler : 487,58

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-5- Décision de non intégration dans le budget de la participation au SISV qui sera fiscalisée. Délib. 2013-022 : la Commune de CHIRENS ne souhaite pas intégrer dans son budget les participations versées au Syndicat Intercommunal Scolaire du Voironnais (S.I.S.V.) auquel la commune appartient, et comme cela s'applique depuis plusieurs années, cette participation sera fiscalisée pour l'année 2013 et calculée selon les règles statutaires habituelles.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Ressources humaines:

2-1- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet de 22h30 par semaine au 01.01.2013 Délib.2013-023 : suite à l'avancement de grade d'un agent.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-2- Suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet de 22h30 par semaine au 01.01.2013. Délib. 2013-024 : suite à l'avancement de grade de cet agent.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-3- Vote IAT et NBI pour l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1.1.2013. Délib. 2013-025 : suite à l'avancement de grade de l'agent.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-4- Augmentation du temps de travail de l'ATSEM 1^{ère} classe en temps non complet annualisé porté à 37h00 sur 36 semaines au 01.05.2013. Délib. 2013-026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-5- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 28h00 sur 36 semaines (annualisé) au 01.09.2013. Délib.2013-027 et augmentation du temps de travail de l'agent contractuel à temps non complet porté à de 20 à 28h00 par semaine de scolarité à compter du 01.05.2013 au 05.07.2013. Délib. 2013-027 bis.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- Acquisition d'une emprise de terrain d'environ 415 m² à détacher des parcelles cadastrées section AD n°s 316 et 682. Délib.2013-028 : Du fait de l'intérêt du projet de création d'un accès pour desservir les parcelles côté nord du tènement immobilier formant l'école maternelle dans le bourg du Village le Conseil Municipal décide l'acquisition du détachement de terrain à prendre sur les parcelles cadastrées section AD n°s 316 et 682, lieudit « Le Bourg », appartenant à Mr Jean-Claude COMMANDEUR, tel qu'il figure sur le plan figurant en annexe à la présente délibération, au prix de VINGT CINQ MILLE EUROS (ci : 25 000 €), frais de géomètre et de notaire en sus, ainsi que les frais d'un clôture provisoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- Lancement de l'opération du groupe scolaire école maternelle et pôle petite enfance. Délib. 2013-029 : Le conseil municipal décide la poursuite de l'étude de faisabilité de ce projet et de lancer une consultation en vue de choisir un programmiste pour cette opération. Il autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes démarches utiles relatives à ces études de faisabilité, à solliciter les subventions et différentes aides nécessaires au financement de ces projets. Cette délibération veut marquer officiellement le point de départ de l'opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- Convention à reconduire avec le centre médico-social de Voiron. Délib-2013-030 : La ville de Voiron a approuvé le principe de reprise du fonctionnement et de la gestion budgétaire du Centre Médico Scolaire situé sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2008. En sa qualité de ville siège, elle demande chaque année aux 37 communes, dont sont originaires les enfants qui y sont inscrits, une participation au fonctionnement du CMS situé à l'école de Paviot. Cette participation financière est calculée à partir des charges de fonctionnement (électricité, eau, gaz, chauffage, télésurveillance, téléphone, internet, produits d'entretien, la rémunération des agents chargés de l'entretien des locaux (ménage, maintenance), les fournitures et petit matériel de bureau, petits consommables informatiques, les dépenses d'affranchissement, etc... Pour la rentrée scolaire de septembre 2012, cette base forfaitaire a été fixée à 0,54 € (+1,9%) par élève du 1^{er} degré.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

6- Urbanisme: les dossiers de déclarations d'intention d'aliéner.

Abandon du droit de préemption urbain sur les 4 dossiers examinés adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7- Révision de l'offre de concours pour le chemin de l'Ainan. Délib. 2013-031 : Compte tenu de la réactualisation nécessaire suite à la réception des travaux et de leur décompte définitif inférieur au montant du devis initial, le Conseil Municipal accepte la révision du montant de cette offre de concours, correspondant à l'engagement de la sarl DV Commercialisation 38 Coublevie, pour l'arrêter à un montant définitif de six mille euros (ci : 6 000 € 00), à titre de contribution financière affectée au projet d'élargissement et de réfection de la structure de la chaussée du chemin rural n° 61. Monsieur le Maire est autorisé à inscrire les crédits à l'article 673 du budget primitif 2013 et à mandater la réduction du titre de recette correspondant pour un montant de 3 000€00.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

8- Convention ATESAT avec les services de l'Etat. Délib. 2013-032 : Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines. Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il est proposé de retenir la mission de base pour un montant annuel, non assujetti à la T.V.A., de : 842,96 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

9- Renouveau des conventions avec la commune de Massieu pour le développement du fonds documentaire de la bibliothèque municipale et le renouvellement du CUI/CAE. Délib. 2013-033 : en ce qui concerne le développement du fonds documentaire vers les communes de Biliou, Massieu et Velanne, la participation est de 3€ par habitant pour 2013.

La commune de Chirens, siège de la Bibliothèque Municipale, s'engage à accueillir les lecteurs des 3 communes associées et accueillir et offrir des animations aux classes des communes associées dans les mêmes conditions que pour la commune siège.

Les communes associées participeront également au financement du renouvellement du contrat d'un agent de bibliothèque recruté en contrat CUI/CAE d'une durée hebdomadaire de 24h00, en CDD prolongé de 6 mois. La participation financière pour Massieu sera de 67,90 € par mois.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

10- Questions diverses.

- Ce qu'il reste à faire en 2013 :

→ La poursuite du PAE1 pour l'aménagement de la rue de Moulin Defilion et des modes doux de déplacement, donc :

. Voter la décision modificative en juin 2013 pour la poursuite des travaux avec le SEDI.

. Travailler avec le Cabinet Alp'Etudes jusqu'aux dossiers de consultation des entreprises.

. Mettre la pression au Conseil Général pour déclencher les travaux permettant de percevoir la suite du financement de ce PAE1.

→ Le choix du scénario de l'opération cœur de village.

→ Finaliser la convention avec le SISV pour l'utilisation des vestiaires.

→ Instruire et suivre le dossier transfert de l'école maternelle et la création du pôle petite enfance avec les dossiers de subvention auprès du Conseil Général, de la Préfecture, de la CAF et autres structures.

→ Mettre au point la convention MTR avec Mme SEGUY.

→ La poursuite du projet d'acquisition d'un terrain de 56 m² à usage de parking dans le Bourg : parcelle cadastrée section AD n° 552 appartenant à Mr MOURIER Pierre.

- Le rattrapage de la journée de scolarité le mercredi 03 avril 2013 déterminée par le rectorat.

- La journée du Maire accordée le lundi 20 mai 2013 de Pentecôte.

- La manifestation « Les Arts Urbains 2013 » est inscrite au programme leader. La dépense prévue est de 12 300 € ht pour une demande de subvention de 6 000€00.

- L'acte de vente entre les conjoints BOUTIAS et l'E.P.F.L. a été signé le 22 mars 2013.

- L'application des rythmes scolaires avec la demande d'ouverture du CNL les mercredis matins au cours de l'année 2013-2014.

- Suivi des travaux ru de La Vécère avec la réunion du mercredi 27 mars 2013 sur le terrain.

- La liste électorale arrêtée au 28/02/2013 totalise 1 734 inscrits sur la liste générale et 16 sur la liste complémentaire.

- L'année 2014 marquera la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

- Les informations à propos de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais :

- Représentation de Chirens dans l'intercommunalité : bataille des sièges, la proposition n°1 a été retenue, Chirens aura donc 2 délégués en 2014. La commune devra ensuite délibérer à propos de cette nouvelle représentation.

- Une réunion publique est programmée le lundi 10 juin 2013 à 20h30 salle Maurice RIVAL, programmée par la CAPV pour les populations des communes de Chirens et Massieu, avec 3 axes de réflexion :

. La question de l'aménagement du territoire.

. La question des compétences.

. La question de la réduction des finances publiques.

- Schéma de secteur de la CAPV le 27 mai 2013 : journée à la Brunerie.

- Sur l'agenda du Maire :

- Les prochaines dates de réunion du Conseil Municipal : – mardi 09 avril 2013 à 20h00 pour l'approbation du PLU, le jeudi 18 avril 2013 à 20h30 pour l'opération cœur de village et la présentation des scénarios, puis le jeudi 13 juin 2013 à 20h30.

Nécessité de répondre à la CAPV s'il y a ou non transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une opération structurante pour cette opération cœur de village.

Monsieur Jacques IVOL souhaite des précisions sur ce que pourrait apporter la CAPV dans ce domaine.

Monsieur le Maire pense qu'il faut contacter MM BARBIERI et PAILLER, de la CAPV, à ce propos.

- Choix de l'emplacement du défibrillateur : Monsieur Jacques IVOL propose de l'installer en façade sur l'un des piliers de la salle polyvalente et Madame Elisabeth DELAY suggère de le graver pour qu'il soit identifiable.

- Réunion de chantier pour l'assainissement sur Clermont mercredi 03 avril 2013 après 16h00.

- Représentation de théâtre vendredi 29 mars 2013 à 20h30 dans la salle Maurice RIVAL. Monsieur Pierre CARRE précise que ce spectacle dure environ 1h20mn, le prix d'entrée est fixé à 8€.

Une autre pièce de théâtre (de Feydeau) est également programmée en avril 2013.

- Forum sur le développement durable du 3 au 14 avril 2013 à partir de 8h30.- Réforme PEILLON : Monsieur Pierre CARRE donne connaissance du mouvement de grève lancé par les conservatoires du fait de la prise d'heures sur le temps des professeurs pour leur intervention dans les écoles, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, qui précise que c'est absurde car cela ne tient pas la route mais ne fait qu'éviter l'embauche. Les classes à horaires aménagés (CHA) offrent déjà à des élèves motivés par les activités musicales, instrumentales ou vocales, la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cela va inciter les élèves à aller vers les conservatoires, mais il n'y aura plus d'heures à dispenser.

- Madame Sylviane COLUSSI rappelle que le repas des Aînés est programmé le dimanche 14 avril 2013. Il sera préparé par le traiteur L. Borja de St Geoire en Valdaine.

- De nouveaux tags sont apparus sur divers murs. Les agents municipaux les enlèveront sur les murs publics.

- Penser à établir l'avenant à la convention d'utilisation des vestiaires du stade intercommunal. Cet avenant portera essentiellement sur le montant annuel versé par le SISV à la Commune au titre de la mise à disposition.

La séance publique est levée vers 23h00.